



MSE La Monjoie

**Monsieur Raymond LE DEUN**

**Préfet de l'Aisne**

2 rue Paul Doumer

02010 LAON Cedex

Lille, le 24 novembre 2015,

**Objet :** Demande de dérogation à l'établissement d'un plan d'ensemble à l'échelle 1/200e dans le cadre de la demande d'autorisation unique pour le projet d'extension du parc éolien sur les communes de Laigny et Fontaine-les-Vervins

Monsieur le Préfet,

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, suivant l'article L. 553-3 du code de l'Environnement, les éoliennes relèvent du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le titre 1er du livre V du code de l'Environnement relatif aux ICPE prévoit que les installations industrielles ou agricoles d'une certaine importance doivent, dans un souci de protection de l'environnement, préalablement à leur mise en service, faire l'objet d'une autorisation prise sous la forme d'un arrêté préfectoral.

Cette demande d'autorisation d'exploiter est constituée d'une lettre de demande dans le cadre de l'autorisation unique à laquelle est jointe un plan d'ensemble à l'échelle 1/200e qui doit permettre d'indiquer le détail des dispositions projetées de l'installation. Une échelle réduite jusqu'au 1/1000e peut à la requête du demandeur, être admise par l'administration. C'est pourquoi nous sollicitons votre bienveillance afin de bien vouloir accorder cette dérogation à la présente demande d'autorisation afin d'établir un plan d'ensemble à l'échelle 1/500e

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joints les plans d'ensemble au 1/500<sup>e</sup> correspondants.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Christian BROY

Représentant du Gérant

de MSE LA MONJOIE

MSE LA MONJOIE

Tour de Lille (19<sup>ème</sup> étage) – Boulevard de Turin – 59 777 LILLE

Téléphone : 03.20.214.214 – Télécopie : 03.20.131.231